

# Coopérative d'habitation Beauparlant

## Politique de clé

- 1) Toutes les clés et porte-clés délivrés restent la propriété de la Coopérative d'habitation Beauparlant.
- 2) Toutes les clés et porte-clés délivrés aux membres, au personnel et à l'entretien extérieur sont gratuits UNIQUEMENT pour le premier (exceptions faites pour le service d'incendie).

L'approbation du porte-clés par le conseil d'administration est requise pour les éléments suivants:

- Invité à long terme (ILT) - 35,00 \$ par clé (les enfants du ménage de plus de 16 ans sont également considérés comme ILT)
- Invité (visite pendant 1 semaine - 2 mois) - 35,00 \$ par clé
- Invité (en visite pour plus de 2 mois) - 50,00 \$ par clé
- Enfants du ménage entre 11 et 15 ans - 35,00 \$ (l'approbation du conseil d'administration est requise)

Les membres qui ne sont pas en règle avec la coopérative pourraient ne pas être admissibles à un porte-clés ou à une clé de garage à vélos et certaines restrictions pourraient être mises en place concernant l'accès au bâtiment.

- 3) Les invités à long terme (ILT) et les invités ne sont pas éligibles pour une clé de boîte aux lettres ou de remise pour vélo. Les membres ne peuvent pas prêter la clé de leur abri à vélo à leurs invités. Les invités à long terme n'auront accès qu'à l'entrée principale, à la buanderie et à la salle des chariots.

Frais de remplacement comme suit:

- a) Porte-clés - 50,00 \$ par clé
- b) Porte-clés / ILT (invité à long terme) - 50,00 \$ par clé
- c) Porte-clés / invité - 50,00 \$ par clé
- d) Serrure et clé de boîte aux lettres remplacées (combinaison) - 35,00 \$
- e) Clés de boîte aux lettres - 5,00 \$ par clé
- f) Remise à vélos - 5,00 \$ par clé
- g) Remplacement d'une serrure d'unité - 35,00 \$ (des exceptions peuvent être faites pour la 1ère demande de sécurité)
- h) Remplacement de 2 verrous d'unité ou plus - 50,00 \$

Les porte-clés sont délivrés individuellement et sont la responsabilité du membre. Les membres sont initialement responsables du coût du porte-clés pour leur ILT/invité et du coût de remplacement de toute perte ou du non-retour des porte-clés pour leur ILT//invité.

Adopté par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 2020 et ratifié lors d'une assemblée des membres tenue le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 2020.

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire